Extrait de: Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée, 1811, P132 et suivantes



Date: 1791

Conversion effectuée par J.Jumeau pour le Musée virtuel du chauffage Ultimheat

Brevet pour des poêles imitant la porcelaine, par le Sieur Ollivier \mathcal{N}_1 .

27 juillet 1791. Brevet de quinze années pour la fabrication,

- 1°. de la terre noire anglaise;
- 2°. de la terre nommée bambou;
- 3°. des camées en porcelaine;
- 4°. des poêles imitant la porcelaine;
- 5°. de la terre blanche;
- 6°. de la terre imitant le bronze antique;
- 7°. des carreaux propres à servir de lambris;
- 8°. de la terre imitant le marbre,

Au sieur Ollivier, de Paris, inventeur.

Aujourd'hui, dixième jour du mois de juin, l'an mil sept cent quatre-vingtonze, à sept heures de relevée, le sieur Louis François Ollivier, manufacturier de faïence, rue de la Roquette, faubourg Saínt-Antoine, a déposé entre nos mains le présent paquet scellé de cinq cachets, qu'il nous a dit renfermer un mémoire (sans figures ni plans) descriptif des moyens et procédés pour la fabrication de divers objets de faïence et de poterie de son invention, pour lesquels il se propose d'obtenir un brevet d'invention de quinze années, ainsi qu'il est porté dans la requête aussi contenue dans ledit paquet. Nous a déclaré ledit sieur Ollivier qu'il est l'inventeur desdits objets; il nous a remis le montant de la moitié et sa soumission pour payer dans le cours de six mois l'autre moitié du droit de brevet d'invention, fixé par le règlement du 25 mai sur la loi du 7 janvier 1791, en nous priant de faire parvenir, dans le plus court délai, ce paquet au directoire des brevets d'invention; ce que nous avons promis. Desquels dépôt et réquisition ledit sieur Ollivier nous a demandé acte, que nous lui avons accordé; et, après l'apposition du sceau de notre département, l'avons invité à signer avec nous, et a signé. Fait au secrétariat du directoire du département de Paris, lesdits jour et an

que dessus. Signé Ollivier. Blondel, secrétaire.

REQUÊTE AU ROI.

Sire.

Le sieur Louis-François Ollivier, manufacturier de faïence à Paris, a l'honneur d'exposer à Votre Majesté que, désirant jouir des droits de propriété assurés par la loi du 7 janvier 1791 aux auteurs de découvertes et inventions de tout genre d'industrie, il demande en conséquence un brevet d'invention qui durera-l'espace de quinze années, pour fabriquer, vendre et débiter exclusivement dans tout le Royaume les objets suivants, dont il a déclaré être l'inventeur:

- 1°. La terre noire à l'imitation de celle des Anglais;
- 2°. La terre Bambou, aussi à l'imitation des Anglais, et sur laquelle il a trouvé l'art d'adapter des camées;
- 3°. Le moyen de faire des camées en porcelaine de différentes couleurs, également imités des Anglais;
- 4°. L'art de perfectionner la fabrication des poêles de faïence, en y adaptant dessus les couleurs les plus belles, qui les rendent semblables à la porcelaine;
- 5°. Le moyen de faire une belle terre blanche, telle que celle qui se fabrique en Angleterre;
- 6°. Une couverte qui imite parfaitement le bronze antique;
- 7°. Des carreaux propres à servir de lambris dans les appartements
- 8°. Composition de diverses terres marbrées.

C'est pourquoi il supplie Votre Majesté de vouloir, conformément à la susdite loi, lui accorder un brevet d'invention qui lui assure pendant l'espace de quinze années la jouissance privative de ses moyens et procédés pour les fabrications ci-dessus énoncées.

A Paris, le 9 juin 1791. Signé Ollivier

BREVET D'INVENTION.

LOUIS, par la grâce de Dieu, et par la Loi constitutionnelle de l'État, Roi des Français, à tous présents et à venir: Salut.

Le sieur Louis-François Ollivier, citoyen de Paris, nous ayant fait exposer qu'il désire jouir des droits de propriété assurés par la loi du 7 janvier 1791 aux auteurs des découvertes et inventions en tout genre d'industrie, en conséquence obtenir un brevet d'invention qui durera l'espace de quinze années, pour fabriquer, vendre et débiter dans tout le Royaume les objets suivants:

1°. La terre noire à l'imitation de celle des Anglais; 2°. la terre bambou, sur laquelle il applique des camées;

Conversion:

3°. des camées en porcelaine de différentes couleurs; 4° des poêles de faïence imitant la porcelaine; 5°. la terre blanche à l'instar de celle d'Angleterre; 6°. une couverte qui imite le bronze antique; 7°. des carreaux propres à servir de lambris; 8°. la terre marbrée: desquels objets ledit sieur Ollivier a déclaré être l'inventeur, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé lors du dépôt au secrétariat du directoire du département de Paris, en date du dixième jour du mois de juin dernier 1791; vu la requête dudit sieur Ollivier, ensemble le mémoire descriptif adressé par l'exposant au directoire des brevets d'invention, duquel mémoire s'ensuit la teneur.

Moyens inventés par le sieur Ollivier, manufacturier de faïence à Paris, pour fabriquer divers objets, ainsi qu'il l'exécute dans sa manufacture, et qu'il l'expose au gouvernement pour obtenir des patentes ou brevet d'invention.

Composition et manière de faire du sieur Ollivier. 1°. Une terre noire à l'imitation de celle des Anglais.

Cinquante livres de terre verte ou terre glaise, qui se trouve dans les carrières à plâtre. Dix livres de ciment provenant de la même terre bien broyée. Quinze idem de manganèse du Piémont, parfaitement broyée. Sept idem et demi de cuivre jaune que l'on a fait brûler à la

charge d'un four à faïence et parfaitement broyé.

Tous ces objets mis ensemble se délayent dans l'eau, se tamisent au tamis de soie; on les laisse ensuite reposer et on décante l'eau pour faire sécher le mélange et les corroyer. En cet état on l'emploie à former des vases et autres objets d'ornements, que l'on fait cuire au four du faïencier dans des étuis bien lutés, en observant que cette terre ne demande pas un grand feu.

Autre composition de terre noire.

Deux cents livres de la même terre verte.

Trente-trois idem de manganèse.

Idem de fer brûlé.

Idem de cuivre brûlé.

Toutes ces matières doivent être préparées comme il est dit ci-dessus, et cette composition ne diffère de la précédente que parce qu'il faut plus de feu pour la cuisson.

2°. Une terre nommée bambou,

qui ne s'est fabriquée jusqu'ici qu'en Angleterre, ainsi que la précédente, et sur laquelle j'ai trouvé le moyen d'appliquer des camées.

Cent livres de terre verte, comme la précédente.

Cinquante idem de sable de Nevers, broyé; le tout mêlé, délayé dans l'eau et passé au tamis de soie; on fait sécher pour s'en servir. Les camées qu'on applique dessus sont de la même terre, à laquelle on ajoute un sixième

Conversion:

ou un septième de son poids de sanguine ou bol d'Arménie; le tout bien mêlé ensemble, on en forme dans des moules de plâtre des sujets qu'on applique sur la pièce. En variant la quantité de la substance rouge qui entre dans la composition de cette terre, on obtient des nuances différentes. Cette terre doit être cuite dans des étuis lutés, comme pour la terre noire. Les couleurs qu'on emploie sur les vases sont les mêmes que celles dont on se sert pour la porcelaine, et se cuisent dans un four à réverbère.

3°. Des camées en porcelaine de différentes couleurs, qui ne se sont également faits jusqu'à présent qu'en Angleterre.

Première opération.

Vingt-cinq livres de sable blanc d'Étampes.

Seize idem de belle potasse blanche.

Huit idem de soude d'Alicante.

Les matières pilées, tamisées et bien mêlées ensemble, doivent être déposées dans un bassin revêtu de sable bien battu, formé sur l'âtre d'un four à faïence, et de la grandeur convenable pour que lesdites matières forment une épaisseur de dix pouces.

Cette composition se nomme fritte. Après l'avoir retirée du four, il faut la nettoyer, piler et broyer dans un moulin à faïence avec des meules de grès.

Pâte à camées.

Sur deux parties de cette fritte bien broyée, une partie de pâte à porcelaine lavée.

Le lavage de cette terre se fait de la manière suivante: on délaye parfaitement la terre à porcelaine dans un vase rempli d'eau, qu'on décante avant qu'elle soit reposée dans un vase, où on la laisse déposer; la terre qui se précipite au fond se nomme terre lavée.

Bleu à employer sur les camées.

Cinq onces de pâte à camée.

Deux gros et demi de terre lavée.

Cinq idem et demi de bleu de cobalt.

Le bleu de cobalt se fait de la manière suivante:

On prend une livre de cobalt de Suède ou des Pyrénées, et après l'avoir pilé et tamisé, on le met dans un creuset que l'on expose ensuite au grand feu d'un four de faïencier, pour en évaporer l'arsenic; en ayant soin de l'enfoncer dans du sable jusqu'à la moitié de sa hauteur, on trouve au fond du creuset un culot de métal qui s'appelle régule de cobalt.

Sur deux parties de régule de cobalt pilé et tamisé, on ajoute une de fritte; on met ce mélange dans un creuset qu'on remet au four, et on obtient un beau bleu qu'on nomme bleu Royal.

Manière de faire les camées.

Remplissez le plus également possible, avec de la pâte blanche à camée, un moule en cuivre en forme de bague; ajoutez dessus et dessous du papier blanc et des rondelles de chapeau; pressez ces objets, et, après les avoir retirés de la presse, enlevez les rondelles et le papier, puis appliquez avec un pinceau une couche de bleu de l'épaisseur d'une pièce de deux sous; ajoutez de nouveau le papier et le chapeau, mettez sous presse, et, après avoir retiré le camée de la presse, conservez-le au Irais entre deux linges humides.

Le camée s'applique de la manière suivante: après vous être procuré un cuivre sur lequel on aura gravé en forme de cachet le sujet que vous désirez, vous le frotterez avec de l'huile douce ou de l'essence de térébenthine et vous en remplirez les creux avec de la pâte blanche à camée, ensuite vous le porterez sur la pâte enduite de bleu décrite ci-dessus, vous repasserez le tout à la presse; le camée se trouvera dépouillé du cuivre, fini et prêt à cuire. On cuit les camées au même feu que la faïence.

4°. Une terre à poêles et poêles de faïence,

sur lesquels j'applique les plus belles couleurs qui les rendent semblables à la belle porcelaine, ce qui peut faire une nouvelle branche de commerce. Sur vingt-quatre mottes de terre pesant chacune cinquante livres, que vous faites délayer dans l'eau, ajoutez douze boisseaux de ciment de la même terre et six boisseaux de sable de Belleville, le tout bien mêlé ensemble. Cette terre ainsi composée sert à faire le corps des poêles.

Observation.

Comme cette terre ne pourrait pas bien se polir, on a soin de faire une autre composition de terre, nommée terre douce, composée de la manière suivante: sur vingt-quatre mottes de la même terre, on met dix - huit boisseaux de sable fin; cette terre bien pétrie, on la met en œuvre.

Émail de la composition du sieur Ollivier, qui a la propriété de recevoir toutes sortes de couleurs.

Prenez six cents livres de plomb et cent huit livres d'étain anglais, le tout calciné dans une fournette de faïencier.

Prenez six cents livres de cette calcine, autant de sable de Nevers, quatrevingts livres de salico provenant des écumes de verrerie, mêlez le tout et faites vitrifier dans le four à cuire les poêles; et après la cuisson faites piler et tamiser et ensuite broyer dans un moulin de faïencier. Sur cent livres de cette matière

y ajoutez six livres de mine de plomb d'Angleterre; ensuite on peut l'employer selon les procédés connus.

Au moyen de cette composition d'émail, on peut donner aux poêles toutes les couleurs qu'on donne à la porcelaine.

5°. Une belle terre blanche, semblable à celle d'Angleterre.
Cent quatre boisseaux de terre de Montereau, et cinquante livres de terre de Breteuil en Normandie; on fait biscuire la terre de Breteuil et ensuite broyer au moulin; cette terre mélangée avec les cent quatre boisseaux fait une superbe terre blanche qui égale en beauté celle d'Angleterre.

Autre terre blanche.

Douze cents livres de terre de Montereau ou des Colonnes de Moret, parfaitement nettoyée des corps étrangers.

Six cents livres de pierres à fusil passées dans le four, ensuite broyées: ces deux matières mélangées et passées au tamis de soie forment une superbe terre blanche.

Couverte pour la terre blanche.

Deux cent vingt-cinq livres de plomb calciné avec douze livres d'étain de Malacca.

Cent soixante idem de sable de Nevers.

Soixante-quatre idem de cendre gravelée.

Vingt-quatre idem de soude d'Alicante.

Vingt-huit de sel marin.

Sept onces d'azur.

Toutes ces matières étant bien mélangées, on les mettra au four dans un bassin, en forme de pain de sucre, enduit de sable humide bien battu, où elles éprouveront la fusion vitreuse et formeront un beau cristal, qu'on retirera du four pour le nettoyer, le piler, le tamiser et le broyer au moulin avant de s'en servir. Cette terre se cuit dans des étuis, caisses ou cassettes, l'enfournage s'en fait avec du sable blanc ou du grès pilé, afin que la terre façonnée ne puisse se gauchir au four. Le degré de feu pour la première cuite, qui s'appelle biscuit, est d'un sixième de moins que pour cuire la porcelaine. Ce biscuit sorti du four doit être très-dur et blanc; on le peint si on veut; ensuite on met la couverte et on le fait recuire une seconde fois à un feu très-doux, désigné par feu de réverbère.

<u>6°. Une couverte imitant le bronze antique.</u>

Cent cinquante livres de sable de Mortier, près Nevers. Cent soixante-dix idem, de mine de plomb.

Conversion:

Trente idem de manganèse.

Le tout vitrifié au four du faïencier, nettoyé, pilé et tamisé; on l'engrène au moulin, en ajoutant au moment de l'engrenage un seizième de cuivre jaune calciné et brûlé à la charge du four.

Cette couverte s'applique sur une terre composée de six mesures de terre verte, de trois mesures de terre d'Arcueil, nommée bille dans le commerce, et de quatre mesures et demie de terre franche, délayées ensemble, ensuite séchées et préparées selon l'art. La couleur de la couverte, après la cuisson, imite parfaitement le bronze.

7°. Des carreaux propres à servir de lambris dans les appartements, cuisines, salles de bain et garde-robes, et rosaces pour plafond, qui ne se sont faits jusqu'à présent qu'en Hollande.

Les carreaux émaillés dont les Hollandais se servent pour décorer l'intérieur de leurs maisons, et qui réunissent la propreté à la salubrité, forment une branche de commerce fort étendue. Les fabricants français ne les ont encore imités qu'imparfaitement; le Sieur Ollivier est parvenu à en fabriquer de trèsbeaux et parfaitement droits, dans les dimensions de vingt-quatre à vingt-six pouces carrés; les carreaux de fabrique hollandaise n'excèdent pas six pouces. Composition.

Douze cents livres de terre verte délavée dans l'eau et tamisée.

Neuf cents idem de ciment de la même terre, pilée et tamisée au tamis fin; le tout bien corroyé, on en remplit des moules de la grandeur et de la forme des carreaux ou autres objets qu'on veut obtenir.

On se sert pour les carreaux des mêmes couleurs que pour les poêles, à l'exception d'un blanc qui sert de base au revêtissement, et que l'on compose de la manière suivante:

Calcine.

Cent soixante-quinze livres de plomb, vingt livres d'étain, l'un et l'autre d'Angleterre. Douze idem et demie d'étain des Indes, le tout calciné. Composition de l'émail.

Deux cents livres de sable de Mortier, près Nevers.

Deux cent vingt livres de calcine ci-dessus.

Quarante-cinq idem d'écume de verre.

Douze idem de mine de plomb.

Six idem de potasse blanche.

Mêlez le tout et faites vitrifier au four à faïence, ensuite pilez et broyez dans un moulin dont les meules soient de grès; sortez la matière du moulin, passez-la au tamis de soie, et employez-la suivant les procédés connus. On peut employer les mêmes couleurs que pour les poêles.

Conversion:

Le sieur Ollivier fait servir cette même terre à l'établissement des chambranles de cheminées et d'autres ornements.

8°. De la terre imitant le marbre par le simple mélange de différentes terres. Une partie de terre verte mélangée avec une demi partie de sable forme un composé qui prend la couleur de chair par la cuisson.

Si on ajoute à cette composition un huitième de bol d'Arménie, ou de la terre ferrugineuse qui se trouve dans les glaisières d'Arcueil, le composé sera d'un gros rouge brun.

Si à cette même composition on ajoute un quatorzième de cuivre jaune brûlé et calciné, la couleur sera vert tendre.

La même terre avec un huitième de manganèse du Piémont prend une couleur grise.

La même terre mêlée à un seizième de cuivre calciné et un trente-deuxième de fer brûlé devient noire.

Une livre de terre de Montereau, mêlée à une demi livre, soit de bistre calciné, soit de terre de Breteuil biscuite, soit de terre de Cologne, soit de craie, soit de blanc d'Espagne, etc., produit à la cuite un corps blanc.

La manière de faire la terre marbrée sans le secours des peintures consiste uniquement dans le choix de la matière première que l'on mêle, en plus ou moins grande quantité, à l'une de terres ci-dessus, et que l'on corroie avec art et les soins nécessaires.

La couverte de la terre, dite anglaise, décrite sous le \mathcal{N} . 5, s'applique sur les pièces marbrées sortant du four.

Le sieur Ollivier applique, tant sur cette terre marbrée que sur des poêles et carreaux, des bas-reliefs en biscuit de porcelaine.

Un bas-relief moulé en pâte de porcelaine dure, cuit au four à porcelaine, rapporté sur la pièce de terre marbrée, se marie avec elle et fait camée par l'opposition de la couleur.

Paris, le 1er juin 1791.

Signé Ollivier.

Nous avons, conformément à la susdite loi du 7 janvier 1791 conféré et par ces présentes conférons audit sieur Ollivier un brevet d'invention pour fabriquer, vendre et débiter dans tout le Royaume, pendant le temps et espace de quinze années entières et consécutives, à compter de la date des présentes, les divers objets décrits dans le mémoire ci-dessus, et sur lesquels il sera appliqué un timbre ou cartel portant ces mots: brevet d'invention et le nom de l'auteur, pour par lui et ses ayant-cause jouir dudit brevet dans toute l'étendue du Royaume durant le temps porté ci-dessus, le tout en conformité des dispositions de la loi du 7 janvier 1791.

PROCLAMATION DU ROI.

Du 16 novembre 1791.

Le Roi s'étant fait rendre compte des brevets d'invention délivrés jusqu'à ce jour, en vertu des deux lois des 7 janvier et 25 mai 1791, desquels brevets suivent les énoncés, les dates et la durée.

Du 27 juillet, au sieur Ollivier, de Paris, un brevet de quinze années pour la fabrication et la vente, 1°. de la terre noire à l'imitation de celle des Anglais; 2°. de la terre bambou, idem; 3°. de camées en porcelaine pour boutons, médaillons, etc.; 4°. des poêles imitant la porcelaine; 5°. de la terre blanche à l'instar de celle d'Angleterre; 6°. d'une couverte qui imite parfaitement le bronze antique; 7°. de carreaux propres à servir de lambris, à l'imitation des Hollandais, et de rosaces pour plafond; 8°. de terre imitant le marbre.

Le Roi voulant, conformément auxdites lois des 7 Janvier et 25 Mai 1791, faire connaître dans tout le Royaume le titulaire du brevet ci-dessus énoncé, et par cette publicité lui assurer la propriété temporaire des inventions pour lesquelles il a obtenu ce brevet, a ordonné que la présente proclamation serait envoyée incessamment à tous les tribunaux et à tous les départements; leur mande et ordonne que ladite proclamation ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans tous leurs ressorts et arrondissements respectifs; leur enjoint de veiller et tenir la main, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution et à la pleine et paisible jouissance dudit brevet d'inventeur. Fait à paris, au conseil d'État, le 16 novembre 1791. Signé LOUIS.

Et plus bas, Delessart (1).

Certificat d'additions faites par le Sieur Ollivier à son Brevet d'invention du 17 juillet 1791.

Nous soussigné, directeur des brevets d'invention, certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur Louis-François Ollivier, manufacturier de faïence, rue de la Roquette, à Paris, a remis au secrétariat du département de Paris, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal du dépôt y fait le 20 du présent mois de janvier 1792, un paquet cacheté contenant un mémoire d'additions au brevet d'invention que ledit sieur Ollivier avait obtenu le 27 janvier dernier; (1) Quoique la loi portant règlement, page 45, indique les formalités à remplir pour obtenir un brevet, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de donner un exemple de ces formalités en publiant le premier brevet pour l'instruction de ceux qui pourraient les ignorer. Tous les autres brevets seront publiés sans être accompagnés ni du certificat de dépôt, ni de la requête à l'autorité supérieure, ni de la proclamation.

Conversion:

pour lesquelles additions ce citoyen a demandé qu'il lui fût expédié un certificat, conformément à l'article VII du titre II de la loi du 25 mai 1791; que le secrétaire général du département de Paris nous ayant adressé ledit paquet clos, et ouverture faite d'icelui, nous y avons trouvé un mémoire dont la minute est restée entre nos mains, et duquel s'ensuit la teneur:

Louis - François Ollivier y manufacturier de faïence à Paris, breveté par patente et brevet d'invention, en date du 27 juillet dernier, N.1, donné au département de Paris,

Demande deux certificats par addition au brevet ci-dessus rappelé: le premier, pour une découverte qu'il a omis d'insérer dans sa demande du brevet primitif, à l'article au sujet de la terre bambou, dont la composition est rapportée ci-dessus au N. 2.

Le second certificat additionnel au brevet consiste à imprimer sur la faïence ou émail écru, et sur toute terre en émail et biscuit, même sur la porcelaine en cru, dégourdie et en couverte, par un procédé de son invention, dont il va faire le rapport à l'article II.

Cette omission consiste dans une terre rouge étrusque, à toutes nuances, qui imite parfaitement l'antique étrusque d'Italie ou autre, tant par la peinture que par la forme.

La composition consiste à employer toute terre ferrugineuse et vitriolique, susceptible de prendre par la cuisson une couleur rouge.

Premier perfectionnement.

La perfection consiste dans un lavage et décantage pour en séparer le sable, qui, par sa nature, diminue plus ou moins la couleur ou la nuance que l'on demande. Pour cet effet, il faut prendre cent livres de terre légère et sablonneuse, susceptible de se colorer en rouge par le feu, que vous ferez dissoudre dans un vase plein d'eau, et après qu'elle sera bien délayée, vous la passerez au tamis de soie double: la terre, ainsi séparée du sable, prendra une teinte plus ou moins rouge par la cuisson, suivant qu'elle contiendra encore plus ou moins de sable.

La terre grasse non sablonneuse, susceptible de se colorer en rouge par le feu, se prépare de la manière suivante:

Prenez cent livres de terre, délayez-la dans un vase plein d'eau; passez-la au tamis de soie, et aussitôt que le dépôt aura la fermeté exigée pour la faïence, vous l'emploierez de la même manière, avec cette différence que, lors du tournayage, il faut lui donner un très-beau poli.

Les pièces étant fabriquées on les fait cuire dans des fours, fourneaux et mouffles de faïencier et de porcelainier. Les couleurs sont tirées des minéraux

Conversion:

comme pour la porcelaine, et on les applique sur cette terre en état de biscuit avec plus ou moins d'art, selon le talent des artistes employés à ce genre de travail.

Il est bon d'observer à cet égard que si cette terre était trop grasse, les pièces seraient sujettes à se fendre à la fabrication et à se gauchir par la cuisson; pour corriger ce défaut, on prendra de cette même terre que l'on fera dégourdir au feu, et après l'avoir pilée et broyée, on en ajoutera à celle qu'on veut employer dans les proportions d'un tiers ou d'un quart plus ou moins, suivant que la nature de la terre l'exigera.

Deuxième Perfectionnement.

Il consiste dans l'art d'imprimer sur faïence en émail cru, au moyen de feuilles de cuivre très-minces découpées suivant les dessins ou figures qu'on veut représenter, et que l'on applique sur la pièce quelle que soit sa forme; ensuite avec une brosse longue en forme de pinceau à rechampir en poil doux que l'on imbibe légèrement, on applique la couleur en passant la brosse sur la plaque métallique découpée. La première couleur qu'on vient d'appliquer est susceptible d'être ombrée par une autre couleur que l'on applique de la même manière, à l'aide d'une contre-plaque en cuivre ou autre métal découpée comme il convient.

Ce procédé est celui qu'a imaginé le sieur Ollivier, d'employer sur toutes les terres où il se propose d'appliquer des ornements, dessins et écrits quelconques. Paris, le 19 janvier 1792.

Signé Ollivier.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Paris, le 29 janvier 1792.

Signé Servières.